Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

N° 27 — Août 1947

Rédaction : 12, Cité Malesherbes, Paris

Adresser les abonnements pour le « Bulletin Intérieur » à Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
Compte chèque postal Paris 5570-17

SOMMAIRE

I. Les décisions du 39e Congrès 1
Délégations internationales 1
Ordre du jour du Congrès 1
Le Budget du Parti 2
Demandes de réintégrations 2
Appel aux populations de l'Union Française 2
Pour une politique d'égalité sociale dans l'Union Française 2
Résolution pour le Maroc 3
Résolution au sujet des personnes déplacées 3
Le statut de l'Algérie 3
La tactique électorale aux élections municipales 3
Les indisciplines 3
Le Programme économique 4
Motion d'orientation politique générale 5
Elections des organismes centraux 7
Détail des votes émis par les fédérations 8
II. Réunion du Comité directeur 10
III. Commission nationale des conflits 11

I

LES DÉCISIONS DU 39eme CONGRÈS NATIONAL

Le 39e Congrès national s'est tenu au Palais de la Foire, à Lyon, les 14, 15, 16 et 17 août 1947.

Les 99 Fédérations que compte le Parti étaient représentées par des délégués régulièrement désignés et porteurs de 4.812 mandats.

***

LES DELEGATIONS INTERNATIONALES

Les partis frères étaient représentés comme suit :

BULGARIE : Popof.
TCHECOSLOVAQUIE : Nieger, Patrakowa.
GRECE : Tsirimokos.
AUTRICHE : Marianne Pollak, Ernst Koref.
BELGIQUE : De Brouckère, Tielmans, Luyten et Mme, Isabelle Blume.
GRANDE-BRETAGNE : Morgan Philips.
POLOGNE : Dobrowolski, Freudl, Rubach, Rojeie, Shciuk.
ESPAGNE : Llopis, Enriquez de Francisco, Tundidor, Sanchis Banos, Fernandez.
BUND : Riba, Sxirski et Mme.
HONGRIE : Arpad Svelpal, Georges Szalrasist.
LUXEMBOURG : Rasquin.
ITALIE : Elio Baso, Tunlo Vecchietti, Elisa Carini.
NORVEGE : Oeksnes.
PALESTINE : Locker, Abramovitch, Goldberg.
ETATS-UNIS : Brown, Shrager.
ROUMANIE : Voinea, Nuselovici.
HOLLANDE : Kleyn.
SUISSE : Noul.

Ordre du jour du Congrès

Le Congrès avait à son ordre du jour les questions suivantes :

1° Rapport moral ;
2° Rapports statutaires ;
3° Examen de la politique générale ;
4° Programme et tactique aux élections municipales ;
5° Examen du projet de réorganisation du Parti ;
6° Nomination des organismes centraux.

Rapport moral

Ce rapport a été adopté par 3.068 mandats contre 1.111 et 606 abstentions.

Rapport du Groupe parlementaire

Le Congrès a adopté ce rapport par 2.889 mandats contre 1.202 et 298 abstentions.

Tous les autres rapports statutaires ont été adoptés à mains levées.

Rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes du « Populaire » et des services annexes.

Le Congrès a adopté le rapport présenté par cette commission.

Réorganisation du Parti

Le Congrès a désigné une Commission chargée de mettre au point le projet de réorganisation du Parti.

La représentation des Fédérations dans les Assemblées nationales du Parti en 1948

Le Congrès a adopté le texte suivant :

« Vu l'article 24 du règlement du Parti, décide que les mandats des Fédérations dans les Assemblées nationales du Parti, en 1948, seront calculés sur la base de 50 cotisants à 12 timbres. »

Le Budget du Parti

Le Congrès délègue ses pouvoirs au Conseil national pour délibérer et voter, à la fin de chaque année, le budget du Parti pour l'exercice suivant.

Le projet de budget sera établi par le Comité directeur et adressé aux sections et fédérations, soit par envoi spécial, soit par insertion dans le *Bulletin intérieur*, six semaines au moins avant la réunion du Conseil national.

Les dispositions budgétaires adoptées par le Conseil national seront mises en application par le Comité directeur dès le début de la nouvelle année.

La décision du 37e Congrès national concernant la préparation et la promulgation du budget du Parti est annulée.

Demandes de réintégrations

1° *Affaire Veillard* (Seine-et-Marne).

La commission désignée par le Congrès a déclaré irrecevable la demande de réintégration présentée par Veillard. Le Congrès a adopté les conclusions de la commission ;

2° *Affaire Weiss* (Vaucluse).

Le Congrès a décidé la réintégration de Weis, mais en maintenant à son encontre une suspension de toute délégation pendant une durée de cinq ans à dater du 1er janvier 1947.

En outre, Weis devra adhérer à telle section de son choix appartenant à une autre fédération que celle du Vaucluse ;

3° *Affaire Rouane-Daoudi* (Alger).

Le Congrès a décidé la réintégration de Rouane et Daoudi en maintenant toutefois à leur encontre une suspension de délégation d'un an à compter du 6 janvier 1946.

APPEL AUX POPULATIONS DE L'UNION FRANÇAISE

Le Congrès a adopté la résolution suivante :

Le 39e Congrès du Parti socialiste, réuni à Lyon les 14, 15, 16 et 17 août 1947, adresse à toutes les populations des territoires d'outre-mer son affectueux et fraternel salut.

Il tient à rappeler que le but du Parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes servitudes qui l'oppriment et par conséquent d'assurer à l'homme et à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et de leurs facultés naturelles.

Il demande pour l'Union française l'application rapide de la Constitution, qui précise dans son préambule : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »

Il condamne plus que jamais le vieux système colonial qui fondait la possession sur la conquête et son maintien sur la contrainte et qui n'avait pour but que l'exploitation des terres et des peuples.

En conséquence :

Le Congrès appelle les populations des territoires d'outre-mer à rejoindre les rangs du Parti socialiste, à se rallier à sa doctrine et à son idéal.

Parti essentiellement démocratique, il est le plus qualifié pour répondre à leurs sentiments et à leurs aspirations.

C'est en participant à son action et à la réalisation de son programme que les peuples d'outre-mer marcheront plus rapidement et plus sûrement, en liaison avec toutes les forces du socialisme international, vers leur émancipation, leur indépendance réelle et leur liberté.

∴

POUR UNE POLITIQUE D'EGALITE SOCIALE DANS L'UNION FRANÇAISE

Vœu présenté par la Fédération de l'A.O.F. et du Togo et adopté par le Congrès :

Le 39e Congrès national du Parti socialiste S.F.I.O., rappelant la résolution de politique générale sur l'Union française votée par le Conseil national des 19 et 20 mars 1947, invite ses membres au Gouvernement à faire entrer dans la loi et dans les faits les principes d'égalité sociale inscrits dans le préambule de la Constitution ;

Il les invite notamment à réaliser entre Européens et autochtones des territoires d'outre-mer, l'égalité des traitements et indemnités dans la fonction publique, l'égalité des soldes et accessoires de solde dans l'armée, l'égalité des pensions pour les anciens combattants et victimes des deux guerres.

Le Congrès national, considérant que l'égalité sociale ne serait qu'une formule vide de sens si elle ne reposait sur l'égalité des chances au départ, invite ses membres au Gouvernement à faire porter l'effort majeur de la France d'outre-mer sur le développement de l'enseignement, et dans ce but, à le faire placer sous le contrôle professionnel et technique du ministère de l'Education nationale.

RESOLUTION POUR LE MAROC

(adoptée par le Congrès)

Le Congrès : Constatant qu'aucune des réformes essentielles, dont l'application avait été jugée indispensable et urgente par le précédent résident général lui-même, n'a été réalisée :

Considérant : que la résolution adoptée par le C.N. du 16 mars, sur cette question, est restée lettre morte ;

Considérant : que la non-application de ces réformes vient de l'opposition violente des tenants des gros intérêts dans le pays et d'une administration rétrograde et bureaucratique, non encore épurée ;

Considérant : qu'une telle situation est gravement préjudiciable à la bonne entente recherchée entre le Maroc et la France ;

Demande expressément aux camarades ministres du Gouvernement et au président Ramadier en particulier, d'intervenir sans retard, afin que ces réformes ne soient pas davantage retardées sous le fallacieux prétexte qu'elles sont constamment à l'étude.

∴

RESOLUTION AU SUJET DES PERSONNES DEPLACEES

La résolution suivante a été adoptée par le Congrès :

Le Congrès exprime sa profonde satisfaction pour l'attitude adoptée par le gouvernement de la République à l'égard des réfugiés de *L'Exodus* et des bateaux qui mouillent devant Port-de-Bouc depuis bientôt trois semaines. La volonté manifestée d'offrir aux réfugiés l'hospitalité sur le sol français, de même que le refus d'user de la force à leur égard est conforme aux plus belles traditions de la démocratie française. Le Congrès espère que le Gouvernement persévérera dans son attitude et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à cette tragédie.

Le Congrès envoie l'expression de sa profonde sympathie à tous les survivants des massacres hitlériens, à toutes les personnes victimes du nazisme juives et non juives, à tous les internés qui, dans les camps, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, sont condamnés à mener une existence improductive et privée de liberté.

Conscient des souffrances indicibles et des pertes de vies humaines, qui se comptent par millions, infligées aux populations juives par les criminels nazis et fascistes, le Congrès proclame qu'il est du devoir des démocraties victorieuses de les aider activement à refaire leur vie dans la liberté. Il estime que les pays démocratiques doivent ouvrir leurs portes aux personnes déracinées.

Il appartiendra à l'O.N.U. et aux délégués français de l'O.N.U. de trouver, dans le respect de la dignité humaine, une solution au douloureux problème des personnes déplacées.

LE STATUT DE L'ALGERIE

Le 39e Congrès national du Parti S.F.I.O., réuni à Lyon des 14, 15, 16 et 17 août 1947, a adopté la résolution suivante :

Considérant qu'après les débats à la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée nationale, le projet de statut rapporté par le camarade Rabier au nom de la majorité de cette Commission,

S'il n'est pas entièrement conforme au projet de statut de l'Algérie déposé par les Fédérations Socialistes Algériennes et accepté à l'unanimité par le Conseil national du 19 mars 1947, n'en est pas moins un statut démocratique minimum ne correspondant qu'en partie aux aspirations des travailleurs européens et des masses musulmanes de l'Algérie.

Mandate expressément le groupe parlementaire et les ministres socialistes pour faire aboutir ce projet devant le Parlement.

En outre, le Congrès national demande au président Ramadier de ne poser en aucune circonstance la question de confiance sur les dispositions du projet de la Commission lors de la discussion du projet de statut devant l'Assemblée nationale et en particulier contre les deux points suivants :

1° Maintien intégral de l'ordonnance du 7 mars 1944 et de la loi du 5 octobre 1946 ;

2° Maintien de la majorité simple à l'Assemblée algérienne sur toutes les questions de son ressort.

Laissant ainsi l'Assemblée nationale souveraine prendre ses responsabilités en toute indépendance.

LA TACTIQUE ELECTORALE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Le Congrès recommande à ses sections de présenter des listes complètes de militants aux prochaines élections municipales, dans toutes les communes soumises au régime proportionnaliste et également pour le premier tour de scrutin dans les communes soumises au régime majoritaire.

Au second tour, toute coalition sera autorisée qui paraîtra nécessaire pour faire échec à la réaction.

En aucun cas le Parti socialiste ne saurait accepter des alliances dans lesquelles la défense de la laïcité ne serait incluse et la suppression des subventions aux écoles dites « libres » absolument sauvegardée.

LES INDISCIPLINES

La Commission chargée d'examiner les demandes de réintégration et les cas d'indiscipline :

1° Considérant que les cas d'indiscipline des parlementaires qui lui ont été soumis se rattachent au même refus de se soumettre à la discipline de vote, quelle qu'ait été la forme de la manifestation de leur indiscipline ;

2° Considérant que les statuts du Parti ne font pas une obligation au Comité directeur de sanctionner les indisciplines de parlementaires que le Comité directeur n'a pas cru devoir lui-même proposer des sanctions ;

Estime que cet acte d'indiscipline caractérisé doit être sanctionné collectivement et demande au Congrès de leur adresser un rappel à l'ordre sévère.

Pour permettre la sanction rapide des actes d'indiscipline inhérents aux mandats parlementaires, notre Commission propose :

1° Pour l'immédiat, que le Congrès donne mandat au Comité directeur d'appliquer automatiquement jusqu'à la révision des statuts à intervenir, les sanctions prévues par l'article 51 ;

2° Pour l'avenir, que l'article 51 des statuts soit complété par le prochain Congrès national sur la base des principes suivants :

a) sanctions automatiques par le Comité directeur et application immédiate des peines ;

b) échelle de peines particulières, certaines des peines prévues par l'article 51 étant inapplicables à des élus ;

c) possibilité d'appel non suspensif.

Le Congrès a adopté le rapport de la Commission.

LE PROGRAMME ECONOMIQUE

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Le 39e Congrès du Parti socialiste S.F.I.O., réuni à Lyon du 14 au 17 août 1947,

Constate que dans le cadre d'une économie européenne désorganisée par la guerre, la situation économique et financière de la France, et la situation sociale qui peut en résulter, sont comparables à celles de la Grande-Bretagne.

Mais alors que le peuple anglais a pris une pleine conscience des réalités, le peuple français ne comprend pas encore que sa vie et son avenir sont en jeu.

La situation est particulièrement sérieuse en ce qui concerne la production agricole. La mauvaise récolte de blé, en France et dans le monde, risque d'entraîner le manque de pain dans les villes et de désorganiser encore davantage les marchés des céréales secondaires, de la viande et du lait. La production industrielle, de son côté, est limitée par l'insuffisance des ressources en charbon et le manque de main-d'œuvre.

De ce fait, et en raison aussi de l'élévation des prix intérieurs, les exportations se ralentissent au moment même où leur développement constitue une nécessité vitale. Les importations sont limitées par le manque de moyens de paiement à l'étranger, et leur arrêt complet signifierait pour la France la misère populaire et l'asphyxie économique.

Les prix montent, et leur ascension est accélérée par des menaces d'inflation dues à la fois au déficit budgétaire et aux difficultés de financement du budget extraordinaire.

Des mesures fragmentaires et timides ne peuvent porter remède à une telle situation.

C'est pourquoi le Parti socialiste propose une série de mesures de salut public dont la réalisation doit être aussi rapide et simultanée que possible.

I. — *PENURIE ALIMENTAIRE*

Devant la pénurie des produits agricoles, il faut par tous les moyens organiser la collecte et améliorer la répartition.

En ce qui concerne le pain, le vote immédiat d'une loi doit permettre au Gouvernement de prendre toutes mesures, allant jusqu'à la réquisition totale du blé, et des céréales secondaires, à l'exception des semences et des échanges réglementaires.

En ce qui concerne la viande, la création d'un service national de la viande doit aboutir à l'institution de l'acheteur unique, sous la forme de mutuelles ou sous celle de commissions d'approvisionnement. Les marchés doivent être contrôlés à tous les stades, les prix taxés, les réquisitions et achats prioritaires utilisés en cas de besoin.

Pour favoriser les meilleurs livreurs, il convient de confier aux organismes chargés de la collecte le soin de distribuer, au moins pour une part, les pro-industriels nécessaires à l'agriculture.

II. — *PENURIE INDUSTRIELLE*

Afin d'accroître et d'utiliser au mieux la production industrielle, le Parti Socialiste propose :

— d'assurer le contrôle de l'Etat sur la répartition ;

— D'interdire certaines fabrications d'intérêt secondaire et d'obliger les producteurs à fabriquer des articles d'utilité sociale à prix fixés, sur lesquels devraient peser des menaces de réquisition ;

— d'arrêter toutes les importations pour les industries et consommations non indispensables ;

— de réduire les fabrications d'armements, en conservant toutefois l'activité destinée à la mise au point des prototypes et à la construction d'avions français ;

— de suspendre la fabrication d'un nouveau porte-avion ;

— de préciser et de faire appliquer un programme cohérent de reconversions ;

— de prendre les mesures d'assainissement destinées à assurer une saine gestion des entreprises nationalisées ;

— d'aménager les programmes résultant du plan Monnet, en favorisant la partie de ce plan consacrée à l'accroissement de la production agricole et au développement des territoires d'outre-mer ;

— de faire un nouvel effort en vue d'augmenter nos exportations, quitte à restreindre la consommation intérieure pour les produits non indispensables.

III. — *VICES DE LA DISTRIBUTION*

La lourdeur du système de distribution des produits augmente le nombre des intermédiaires et constitue un facteur supplémentaire de hausse des prix.

Il faut, sous réserve d'une réforme complète de ce système :

— revenir immédiatement à l'interdiction de l'ouverture de nouveaux fonds de commerce ;

— réaliser l'approvisionnement direct des magasins-témoins et de coopératives de consommation par les producteurs.

IV. — *PRIX ET SALAIRES*

L'équilibre des prix et des salaires est en état de perpétuelle rupture.

Le Parti socialiste estime équitable et nécessaire l'adaptation des bas salaires au coût de la vie. Mais il croit opportun de refermer temporairement dans une période de pénurie grave, l'éventail des salaires.

S'il peut admettre que certains prix soient adaptés en hausse ou en baisse à des nécessités économiques démontrées, il ne saurait tolérer qu'une échelle mobile de prix permette aux industriels d'incorporer automatiquement dans leurs prix de revient, les hausses des salaires réels qu'ils auraient pu consentir.

V. — *DIFFICULTES FINANCIERES*

La situation financière n'est pas moins sérieuse que la situation économique à laquelle elle est d'ailleurs intimement liée.

Les derniers projets financiers n'ont constitué que des mesures provisoires destinées à faire face à une situation critique. Le pays comprendrait mal qu'elles ne soient pas complétées par des mesures destinées à apporter une amélioration durable et à mieux répartir les sacrifices. Le Parti socialiste préconise :

a) l'adoption de moyens énergiques en vue de réduire et de contrôler la situation monétaire, et notamment d'atteindre les billets de banque thésaurisés ;

b) le paiement d'une partie des hauts salaires et des dividendes en bons de la reconstruction bloqués ;

c) l'utilisation obligatoire du chèque, comportant la suppression du pouvoir libératoire du billet de banque pour les paiements importants ;

d) la réalisation d'une réforme de la fiscalité comprenant notamment :

— l'augmentation de l'impôt général sur le revenu, réserve faite de l'abattement à la base, et la suppression du quotient familial ;

— la modification de l'assiette des impôts agricoles ;

— la réduction du nombre de taxes ;

— l'unification des régies ;

— l'institution du carnet fiscal ;

e) l'extension de travaux de la « commission de la guillotine », en vue de réaliser dans tous les services publics, et plus particulièrement dans l'armée, des économies massives ;

f) le vote d'une loi de déconcentration administrative, permettant aux Préfets de résoudre certains problèmes et de dégager ainsi les administrations centrales.

Le Parti socialiste affirme que toutes ces mesures, même si certaines apparaissent impopulaires, sont indispensables, pour éviter la famine et la catastrophe financière. Il fait appel au pays pour que celui-ci prenne plus pleinement conscience des réalités pénibles de l'après-guerre, les accepte avec compréhension et les applique avec discipline.

Le Congrès mandate son Groupe parlementaire, le Président du Conseil et les Ministres socialistes pour faire aboutir le programme ci-dessus, et leur fait confiance pour exiger, avant le départ des Chambres en vacances, les pouvoirs nécessaires à son application.

Il charge le Comité directeur, seul dépositaire de la volonté du Parti dans l'intervalle des Congrès et Conseils nationaux, de veiller à la réalisation de ces mesures et de prendre toutes décisions qui s'imposent sans reculer même devant les risques d'une crise ministérielle, dont la responsabilité incomberait alors aux autres Partis associés au Gouvernement.

MOTION D'ORIENTATION POLITIQUE GENERALE

Cette motion a été adoptée par 2.423 *mandats contre* 2.002 *à la motion du Nord*, 274 *à la motion Dechezelles et* 85 *abstentions.*

Au Congrès de 1946, les militants du Parti avaient clairement manifesté leur volonté. Le 39e Congrès du Parti constate que les réalisations n'ont pas été conforme à cette volonté.

Depuis la Libération, le Parti socialiste n'a cessé de dégager les solutions justes convenant à la période présente. Il a voulu une politique conforme aux intérêts des masses laborieuses, aspirant à l'accroissement substantiel de leur pouvoir d'achat. En même temps, il préconisait une politique de Paix et de libre association des peuples dans l'Union française.

Il a même, dès le lendemain de la Libération, proposé courageusement, tout à la fois l'assainissement financier par le blocage des billets, et une politique systématique de réformes de structure et d'organisation économique, dont l'application eut, à coup sûr, évité la crise présente.

Or, à l'exception de la courte et heureuse période du Gouvernement socialiste homogène, les délégués du Parti au Gouvernement ont pratiqué une politique différente de celle qu'avait définie le Parti.

Le Parti socialiste ne considère pas que la présence de ses hommes au Gouvernement soit, dans tous les cas, une condition indispensable à la défense des institutions républicaines. Il s'est déjà révélé capable de les défendre, alors qu'il ne participait pas au Gouvernement. Le problème n'est donc pas celui de la participation ou de la non-participation à tout prix, il est dans la fidélité à une politique correspondant aux aspirations profondes des masses populaires vers le bien-être et la liberté : au Gouvernement, si possible, dans l'opposition si c'est nécessaire, le Parti doit faire cette politique. Le 39e Congrès déclare que le Parti socialiste est résolu à ne plus laisser exploiter son attachement traditionnel aux institutions républicaines pour se laisser imposer une politique qui n'est pas la sienne et qui risque de compromettre définitivement les chances de la démocratie dans notre pays.

Le Parti ne saurait, par suite, assumer des responsabilités gouvernementales que dans la mesure où il aurait réuni les moyens d'action nécessaires à l'application de son programme d'urgence.

Si ces conditions n'étaient pas réunies, les difficultés sociales, économiques et financières actuelles s'aggraveraient rapidement et la crise deviendrait si profonde qu'elle mettrait en péril, avec la vie même du Parti, qui apparaîtrait alors injustement comme responsable, les libertés et les possibilités de transformations sociales qui constituent le contenu actuel de la démocratie.

⁂

Le Congrès affirme, par ailleurs, la volonté du travailleur socialiste de ne laisser confondre, sous aucun prétexte, les méthodes et les objectifs du socialisme démocratique et internationaliste avec ceux du stalinisme nationalisme et totalitaire qui rend actuellement l'unité du prolétariat impossible. Le Parti socialiste sait fort bien qu'il ne peut triompher des dangers de dégénérescence totalitaire représentée par le stalinisme que s'il entreprend audacieusement le combat de classe contre l'ennemi principal : le Capitalisme international.

Ainsi, seulement, les masses populaires le reconnaîtront comme guide, comme interprète fidèle et comme instrument de combat pour le socialisme et la liberté.

⁂

La politique de baisse des prix inaugurée par Léon Blum a finalement cessé pour plusieurs raisons dont la plus importante est qu'on n'a pas pu l'accompagner de mesures effectives de contrôle et d'organisation. Il est indéniable, cependant, que cette politique de baisse a enregistré, au moins à ses débuts, des résultats positifs en limitant les fluctuations des prix et en aidant à la remise en circulation des stocks industriels. Cependant, l'accroissement du revenu national, au cours de l'année passée, ne s'est pas accompagné d'un accroissement correspondant du pouvoir d'achat des travailleurs. Celui-ci est réduit de moitié par rapport à l'avant-guerre. Cette diminution n'est pas due seulement à l'appauvrissement provoqué par la guerre mais aussi à l'inacceptable répartition du revenu national : alors que la part du travail a considérablement diminuée depuis 1936, celle du commerce a doublée et les profits agricoles se sont accrus.

D'autre part, les dépenses civiles et surtout militaires de l'Etat sont de plus en plus hors de proportion avec les ressources réelles de la France ; enfin, les mesures financières imposées par le plan Schuman ont encore aggravé les conditions d'existence du travailleur. Lorsque, sous leur pression, le Gouvernement s'est résigné à leur accorder quelques avantages, il leur a retiré d'une main ce qu'il leur avait accordé de l'autre. Le Gouvernement présidé par un socialiste a donc fait endosser au Parti socialiste des responsabilités qui n'étaient pas les siennes.

Le Parti risquait de se dissocier, de transformer son caractère politique en changeant, peu à peu, sa composition sociale et, bientôt, de mettre un terme à son histoire en reniant ses origines. Cette politique générale, faite à la fois d'impuissance à l'égard des féodalités économiques des trafiquants, des fraudeurs du fisc et de l'incompétence d'une bureaucratie douteuse, s'opposait à l'application intelligente d'un plan Monnet rectifié et plaçait la France au seuil de la faillite monétaire, remettant en cause tout le redressement économique du pays. Le 39e Congrès déclare que cette situation doit cesser.

***

Le Parti est décidé à rester fidèle à ses déclarations de 1946 et à obtenir du Gouvernement un renversement complet de sa politique :

— ou bien le Parti socialiste constituera un Gouvernement de salut public doté d'une autorité nécessaire à la mise en application d'une politique conforme aux intérêts populaires ;

— ou bien la situation politique s'aggravera au point de mettre en danger la démocratie et d'ouvrir les voies au pouvoir personnel.

L'expression politique de ce danger totalitaire possible est actuellement le Rassemblement du Peuple de France.

Le renversement de la politique du Gouvernement doit se proposer comme objectif le relèvement des conditions d'existence de la population, ce qui exige :

1° Que la production des objets de consommation soit orientée en fonction de l'utilité sociale ;

2° Que les crédits militaires soient considérablement réduits ;

3° Que la politique extérieure soit fondée sur la collaboration des peuples, dans le cadre d'une Fédération européenne, ouverte à la coopération de toutes les puissances intéressées à la construction de l'Europe ;

4° Que les problèmes de la planification et de la socialisation des industries-clés soient ainsi posés à l'échelle de l'Europe et non plus seulement de la France.

Le Parti socialiste considère que l'offre Marshall doit être prise en considération, mais, en même temps, qu'elle doit s'accompagner plus que jamais d'une lutte de classe à l'échelle internationale, en direction des objectifs socialistes : la classe ouvrière européenne doit donc renforcer son action autonome et utiliser les possibilités nouvelles d'action commune qui lui seront offertes en vue de reconstituer une internationale socialiste efficace, seule capable de guider les luttes des travailleurs vers une Europe socialiste ;

5° Que la politique à l'égard de l'Union française associe démocratiquement les peuples d'outre-mer à cette communauté européenne.

Ceci exige l'abandon de toute politique colonialiste qui, utilisant un appareil de coercition administratif et militaire, à la fois inhumain et coûteux, ne maintient l'unité de l'Union française qu'en violation flagrante avec l'esprit même de la Constitution.

La nouvelle politique doit se traduire par :

— la Paix immédiate en Indochine ;

— la reconnaissance de son indépendance politique, dans le cadre de l'Union française ;

— l'application à l'Algérie d'un statut véritablement démocratique, ainsi que de réformes démocratiques et sociales en A. O. F. et à Madagascar ;

6° Que le Parti n'abandonne pas ses principes d'organisation économique.

L'Etat, dont la capacité de gestion directe demeure médiocre, doit faire place, dans l'organisation de l'économie nouvelle, à un large et audacieux effort de démocratie à tous les échelons.

Son intervention doit surtout porter sur le contrôle et l'orientation des activités économiques d'intérêt général. C'est le cas, par exemple, du crédit de l'énergie, des transports et des matières premières essentielles :

A) Les nationalisations, si elles consacrent le principe de l'appropriation collective en la personne juridique de l'Etat, ne doivent pas être nécessairement gérées par l'Etat. L'expérience des établissements Berliet peut servir de base à une généralisation portant sur les entreprises de productions. Les entreprises nationalisées doivent demeurer liées par les dispositions du Plan. Elles peuvent être gérées par un personnel rendu responsable et contrôlées par l'Etat :

a) par les banques nationalisées ;

b) par la conversion obligatoire d'une fraction des bénéfices des grandes sociétés en bons de reconstruction ;

c) par une fiscalité économique simplifiée ;

d) par une répartition plus équitable des charges fiscales qui portent surtout, aujourd'hui, sur les salariés : par l'adaptation périodique du pouvoir d'achat à l'indice de la production et des prix ; par le resserrement momentané de l'éventail des salaires et des traitements, en vue de répartir équitablement les sacrifices ;

B) Les investissements, eux aussi, doivent faire l'objet d'un contrôle d'orientation ;

C) L'intervention de l'Etat, pour être souple et féconde, doit s'accompagner d'une large démocratie économique à l'échelle des compétences. Ces instruments sont :

— les Comités d'entreprises et les Commissions de production dans les filiales, comme dans les maisons-mères ;

— les Syndicats ;

— les Coopératives de distribution, de répartition et les Magasins des coopératives de gros ;

— les Municipalités, dont la capacité économique doit être accrue.

Le 39e Congrès national du Parti insiste sur l'importance historique du rôle des Comités d'entreprises qui doivent devenir les éléments moteurs de la réorganisation économique et associer tous les travailleurs de l'entreprise, désignant au vote secret leurs délégués sans distinction d'opinion politique.

La lutte revendicative doit orienter, désormais, la force de la masse ouvrière vers la défense du pouvoir d'achat, en liaison avec la réorganisation économique, le contrôle du personnel s'exerçant par les Comités. Telle est la voie de la gestion ouvrière. Dans ce domaine, de graves insuffisances se sont manifestées, imputables surtout aux activités bureaucratiques du Parti communiste dans les Syndicats et dans les Comités. Les militants socialistes sont invités à développer leur activité sur le plan syndical et

de l'entreprise : partout où ils ont pris l'initiative à cet égard, leur influence a été heureuse et profitable à l'ensemble des masses laborieuses.

Le 39e Congrès du Parti socialiste souligne également l'importance des Groupes socialistes d'entreprises, organismes chargés d'animer un tel effort d'initiative ouvrière en prêchant par l'exemple : l'avenir des institutions politiques dépend d'une manière décisive des progrès dans ce domaine de la Démocratie économique. Celle-ci exige la création et l'entretien d'un certain climat social, favorisé par une large information populaire utilisant les techniques modernes : Presse, Radio, Cinéma. Cette politique ne peut être réalisée que par les travailleurs eux-mêmes. Le Parti socialiste doit donc orienter et défendre leurs légitimes revendications, mobiliser les masses populaires en cherchant à accroître leur sens des responsabilités, donner, en un mot, à la Démocratie une expression vivante.

***

Mais définir une politique et proposer un programme ne suffisent pas. Le Parti n'a pas souffert d'absence de programmes, depuis la Libération, mais du fait que, lorsque des socialistes ont été au Gouvernement, ils n'ont pas appliqué ce programme.

C'est pourquoi le 39e Congrès national est décidé à exiger l'application de la politique générale définie ci-dessus. En même temps le Parti procédera à une réorganisation de sa structure en vue de l'adapter aux formes modernes de la propagande et de l'action politique. Il conservera, intégralement, son caractère démocratique par les sections qui demeurent des organismes de délibération politique. Mais, en même temps, il augmentera l'efficacité de son travail politique et technique par la formation de groupes spécialisés, auxquels chaque membre du Parti sera tenu de participer (G.S.E., Artisans, Techniciens, Paysans, etc...). Ces groupes de travail pénètreront les grandes formations de masses afin de les animer en faveur du socialisme.

Le Comité directeur, élu par le 39e Congrès, disposera de l'autorité que lui remet le Congrès pour assurer la mise en place et l'exécution des décisions ci-dessus, applicables à tous les militants quel que soit le poste qu'ils occupent. Cette décision signifie que le Parti socialiste contrôlera enfin sa Presse, ses élus, ses ministres.

Au milieu d'une crise générale de la vieille société capitaliste, génératrice de misère, de servitude et de guerre, le Congrès lance, à tous les militants du Parti, un appel : ils constituent la seule organisation politique de travailleurs qui soit animée d'un esprit démocratique et prouvé, le seul obstacle véritable à toutes les entreprises totalitaires d'où qu'elles viennent, le seul instrument des protections de l'indépendance du pays par la solidarité internationale des travailleurs. Les militants socialistes seront donc au premier rang dans toutes les organisations de combat et de construction en direction de la société sans classes.

La solution aux difficultés croissantes qui menacent la sécurité des travailleurs et les libertés publiques n'est pas dans l'isolement ou la désertion du combat, elle, est, au contraire, dans une confiance renouvelée à l'égard de la capacité des classes laborieuses et de l'efficacité des méthodes de liberté. Elle est, aussi, dans l'affirmation de la volonté de lutte pour le socialisme international. Le 39e Congrès national du Parti socialiste constitue une affirmation solennelle de la volonté d'action de tous ses militants. Il compte sur la confiance des masses laborieuses de ce pays pour soutenir et développer son effort.

Elections des organismes centraux

Election du Comité directeur

99 Fédérations ont pris part au vote.

Bulletins déposés : 422.
Bulletins nuls : 16.
Suffrages exprimés : 406.

Ont obtenu :

1. Guy Mollet	322	voix.	Elu
2. Jean Courtois	299	»	»
3. Victor Provo	273	»	»
4. Daniel Mayer	269	»	»
5. Edouard Depreux	258	»	»
6. Robert Verdier	257	»	»
7. M.-E. Naegelen	254	»	»
8. Léon Boutbien	245	»	»
9. Oreste Capocci	243	»	»
10. Georges Brutelle	243	»	»
11. Jacques Arrès-Lapoque	237	»	»
12. Renée Blum	236	»	»
13. Albert Gazier	232	»	»
14. Henri Malacrida	231	»	»
15. Marceau Pivert	228	»	»
16. André Ferrat	223	»	»
17. Emilienne Moreau	222	»	»
18. Jean Texcier	220	»	»
19. Lamine-Gueye	212	»	»
20. Pierre Commin	207	»	»
21. Gérard Jaquet	195	»	»
22. Tanguy-Prigent	194	»	»
23. Raymond Badiou	192	»	»
24. Léopold Senghor	189	»	»
25. Pierre Rimbert	185	»	»
26. Charles Dumas	184	»	»
27. Jean Rous	182	»	»
28. Camille Delabre	180	»	»
29. Priou-Valjean	175	»	»
30. Jacques Piette	174	»	»
31. Robert Coutant	173	»	»
32. Léon Tellier.			
33. Max Lejeune.			
34. Martet.			
35. Pierre Bloch.			
36. Norbert Espinasse.			
37. Francis Leenhardt.			
38. Raymond Gernez.			
39. Verret.			
40. Jean Biondi.			
41. Raoul Beaurens.			
42. André Philip.			
43. Guy Desson.			
44. J.-E. Guillet.			
45. Jacques Urvoy.			
46. Roger Deniau.			
47. Descourt.			
48. Jean Capdeville.			
49. Vaillant.			
50. Thérèse Roméo.			
51. Bideberry.			
52. Suzanne Charpy.			
53. Adrienne Rophé.			
54. Berthe Fouchère.			
55. Bonnet.			
56. Weil.			
57. Victor Fay.			
58. René Hug			
59. Jacques Henock.			

60. Mireille Osmin.
61. Pierre Métayer.
62. M.-A. Garrou.
63. Maurice Cormier.
64. Gérard Vée.
65. Martin.
66. Marzaux.
67. Maurice Rabier.
68. Alice Carbanne.
69. Royer.
70. Marcel Pouyet.
71. Etienne Weil-Raynal.
72. Péladan.
73. Labrouckère.
74. Salomon Grumbach.
75. Daudel.
76. Paul Rivet.
77. Victor Simsen.
78. Isnal.
79. Jean Minjoz.
80. Estivas.
81. Elie Bloncourt.
82. Eugénie Eboué.
83. Henri Navier.
84. Maurice Deixonne.
85. Lelièvre.
86. Jeanne Mazier.
87. Szumlansky.
88. Yvonne Fournout.
89. Woehl.
90. Amédée Guy.
91. Gagnaire.
92. Picard.
93. Marie Oyon.
94. Kastenbaum.
95. Lucienne Bret.
96. Vandamme.
97. Archidice.
98. Nizier.

∴

Commission nationale des conflits

Ont été élus membres de la Commission nationale des conflits :

Titulaires : Rémy Sicard, Kastenbaum, Jacque, Rophe, Madeleine Lagrange, Thalamas, Viguier, Cartheyrade, Florimond Lecomte.

Suppléants : Nermond, Chazette, Marcel Bloch.

∴

Commission nationale de contrôle

Ont été élus :

Titulaires : Monceau, Bourgeois, Veray, Bizet, Houille, Malavas, Miflier, Angousset.

Suppléant : Barbier.

∴

DETAIL DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS

1° Vote pour le rapport moral

Ont voté pour :

Ain, 25 ; Aisne, 41 ; Alger, 7 ; Allier, 38 ; Basses-Alpes, 8 ; Hautes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 28 ; Ardèche, 24 ; Ardennes, 24 ; Ariège, 39 ; Aube, 8 ; Aude, 60 ; Aveyron 31 ; Bouches-du-Rhône, 103 ; Calvados, 11 ; Cantal, 22 ; Charente, 16 ; Charente-Inférieure, 59 ; Cher, 17 ; Constantine, 26 ; Corrèze, 26 ; Corse, 22 ; Côte-d'Or, 33 ; Côtes-du-Nord, 69 ; Creuse, 31 ; Dordogne, 71 ; Doubs, 28 ; Drôme, 14 ; Eure, 21 ; Eure-et-Loir, 12 ; Finistère, 40 ; Gard, 20 ; Haute-Garonne, 36 ; Gers, 10 ; Gironde, 39 ; Hérault, 46 ; Ille-et-Vilaine, 7 ; Indre, 27 ; Indre-et-Loire, 43 ; Isère, 48 ; Jura, 21 ; Landes, 31 ; Loir-et-Cher, 19 ; Loire, 15 ; Haute-Loire, 9 ; Loire-Inférieure, 31 ; Loiret, 28 ; Lot, 20 ; Lot-et-Garonne, 34 ; Lozère, 9 ; Maine-et-Loire, 23 ; Manche, 20 ; Marne, 29 ; Haute-Marne, 12 ; Maroc, 11 ; Martinique, 3 ; Mayenne, 13 ; Meurthe-et-Moselle, 34 ; Meuse, 9 ; Morbihan, 13 ; Moselle, 16 ; Oise, 40 ; Oran, 28 ; Orne, 5 ; Pas-de-Calais, 301 ; Puy-de-Dôme, 67 ; Basses-Pyrénées, 30 ; Hautes-Pyrénées, 15 ; Pyrénées-Orientales, 54 ; Bas-Rhin, 22 ; Haut-Rhin, 24 ; Haut-Rhin (Belfort), 20 ; Rhône, 24 ; Haute-Saône, 7 ; Saône-et-Loire, 38 ; Sarthe, 36 ; Savoie, 15 ; Haute-Savoie, 13 ; Seine, 136 ; Seine-Inférieure, 44 ; Seine-et-Marne, 42 ; Seine-et-Oise, 109 ; Sénégal, 101 ; Deux-Sèvres, 20 ; Somme, 63 ; Tarn, 4 ; Tarn-et-Garaonne, 6 ; Tunisie, 7 ; Var, 51 ; Vaucluse, 40 ; Vendée, 27 ; Vienne, 14 ; Haute-Vienne, 00 ; Vosges, 7 ; Yonne, 31 ; A.E.F., Gabon, Moyen Congo, 00

Ont voté contre :

Ain, 10 ; Aisne, 13 ; Alger, 2 ; Allier, 14 ; Basses-Alpes, 5 ; Hautes-Alpes, 1 ; Alpes-Maritimes, 10 ; Ardèche, 2 ; Ardennes, 10 ; Aube, 17 ; Aude, 4 ; Bouches-du-Rhône, 72 ; Calvados, 3 ; Charente, 4 ; Cher, 4 ; Corse, 5 ; Côte-d'Or, 1 ; Côtes-du-Nord, 2 ; Dordogne, 10 ; Doubs, 9 ; Drôme, 14 ; Eure, 6 ; Eure-et-Loir, 12 ; Finistère, 26 ; Gard, 67 ; Haute-Garonne, 39 ; Gers, 11 ; Gironde, 77 ; Hérault, 44 ; Ille-et-Vilaine, 31 ; Indre, 13 ; Indre-et-Loire, 1 ; Isère, 15 ; Jura, 1 ; Landes, 55 ; Loir-et-Cher, 7 ; Loire, 6 ; Loire-Inférieure, 7 ; Maine-et-Loire, 9 ; Manche, 4 ; Marne, 4 ; Haute-Marne, 1 ; Mayenne, 3 ; Meurthe-et-Moselle, 12 ; Meuse, 5 ; Morbihan, 20 ; Nièvre, 27 ; Oise, 4 ; Oran, 8 ; Puy-de-Dôme, 11 ; Hautes-Pyrénées, 8 ; Haut-Rhin (Belfor), 6 ; Rhône, 16 ; Haute-Saône, 5 ; Saône-et-Loire, 3 ; Sarthe, 10 ; Savoie, 4 ; Haute-Savoie, 11 ; Seine, 54 ; Seine-Inférieure, 7 ; Seine-et-Oise, 39 ; Deux-Sèvres, 5 ; Sommes 27 ; Tarn, 36 ; Tarn-et-Garonne, 1 ; Tunisie, 7 ; Var, 12 ; Vendée, 2 ; Haute-Vienne, 111 ; Vosges, 10 ; A.E.F., Gabon, Moyen-Congo, 4.

Abstentions :

Aisne, 10 ; Alger, 3 ; Allier, 4 ; Alpes-Maritimes, 5 ; Ardennes, 2 ; Aube, 1 ; Aude, 2 ; Bouches-du-Rhône, 7 ; Calvados, 5 ; Cher, 7 ; Corrèze, 5 ; Côtes-du-Nord, 1 ; Doubs, 1 ; Drôme, 6 ; Eure-et-Loir, 5 ; Gard, 30 ; Haute-Garonne, 2 ; Gers, 30 ; Hérault, 6 ; Indre-et-Loire, 1 ; Jura, 14 ; Loire, 2 ; Loire-Inférieure, 4 ; Manche, 1 ; Marne, 4 ; Maroc, 4 ; Nord, 367 ; Oise, 1 ; Orne, 6 ; Hautes-Pyrénées, 8 ; Rhône, 1 ; Sarthe, 5 ; Seine, 41 ; Deux-Sèvres, 2 ; Tarn, 9 ; Tunisie, 3 ; Var, 1.

Absents :

La Guadeloupe, 11 ; Tonkin, 3.

∴

2° Vote sur le rapport du groupe parlementaire

Ont voté pour :

Ain, 24 ; Aisne, 54 ; Allier, 12 ; Alpes-Maritimes, 43 ; Ardèche, 24 ; Ardennes, 36 ; Ariège, 39 ; Aube, 24 ; Aude, 65 ; Aveyron, 31 ; Bouches-du-Rhône, 182 ; Calvados, 6 ; Charente-Inférieure, 59 ; Constantine, 26 ; Corrèze, 31 ; Corse, 27 ; Côte-d'Or, 34 ; Côtes-du-Nord, 72 ; Dordogne, 32 ; Doubs, 38 ; Drôme, 34 ; Eure, 27 ; Eure-et-Loire, 29 ; Finistère, 26 ; Gard,

111 ; Haute-Garonne, 77 ; Gers, 51 ; Gironde, 116 ; Hérault, 55 ; Ille-et-Vilaine, 38 ; Indre, 21 ; Indre-et-Loire, 45 ; Isère, 29 ; La Guadeloupe, 5 ; Landes, 72 ; Loir-et-Cher, 26 ; Loire, 1 ; Loire-Inférieure, 9 ; Lot-et-Garonne, 4 ; Lozère, 8 ; Maine-et-Loire, 6 ; Manche, 7 ; Marne, 5 ; Martinique, 3 ; Meurthe-et-Moselle. 46 ; Morbihan, 33 ; Nièvre, 27 ; Nord, 367 ; Oise, 29 ; Oran, 36 ; Orne, 5 ; Basses-Pyrénées, 30 ; Pyrénées-Orientalès, 54 ; Bas-Rhin, 22 ; Haut-Rhin, 24 ; Haut-Rhin (Belfort), 8 ; Rhône, 17 ; Haute-Saône, 5 ; Savoie, 7 ; Haute-Savoie, 24 ; Seine, 100 ; Seine-Inférieure, 4 ; Seine-et-Oise, 15 ; Sénégal, 101 ; Deux-Sèvres, 20 ; Somme, 90 ; Tarn, 4 ; Var, 59 ; Vaucluse, 40 ; Vendée, 27 ; Yonne, 31.

Ont voté contre :

Ain, 6 ; Aisne, 10 ; Allier, 36 ; Aube, 2 ; Aude, 1 ; Calvados, 8 ; Cher, 28 ; Dordogne, 16 ; Finistère, 40 ; Gard, 6 ; Hérault, 35 ; Indre, 19 ; Isère, 33 ; Jura, 20 ; La Guadeloupe, 6 ; Landes, 14 ; Loire, 11 ; Haute-Loire, 9 ; Loire-Inférieure, 32 ; Loiret, 28 ; Lot-et-Garonne, 30 ; Lozère, 1 ; Maine-et-Loire, 22 ; Manche, 11 ; Marne, 9 ; Moselle, 16 ; Oise, 15 ; Pas-de-Calais, 301 ; Hautes-Pyrénées, 31 ; Haut-Rhin (Belfort), 8 ; Rhône, 19 ; Haute-Saône, 7 ; Sarthe, 51 ; Savoie, 12 ; Seine, 80 ; Seine-Inférieure, 38 ; Seine-et-Marne, 30 ; Seine-et-Oise, 96 ; Deux-Sèvres, 5 ; Tarn, 36 ; Tunisie, 17 ; Var, 5 ; Vendée, 2.

Abstentions :

Ain, 5 ; Alger, 12 ; Allier, 8 ; Ardèche, 2 ; Calvados, 5 ; Dordogne, 33 ; Hérault, 6 ; Isère, 1 ; Jura, 16 ; Loire, 11 ; Loire-Inférieure, 1 ; Maine-et-Loire, 4 ; Manche, 7 ; Marne, 23 ; Maroc, 15 ; Oise, 1 ; Orne, 6 ; Haut-Rhin (Belfort), 10 ; Rhône, 5 ; Seine, 51 ; Seine-Inférieure, 9 ; Seine-et-Marne, 12 ; Seine-et-Oise, 37 ; Deux-Sèvres, 2 ; Tarn, 9 ; Tarn-et-Garonne, 7.

Les Fédérations suivantes portées absentes ont déclaré voter comme suit :

Cantal : pour l'adoption, 22 mandats.
Haute-Marne : pour l'adoption, 1 mandat.
Haute-Marne : contre l'adoption, 12 mandats.
HauteVienne : pour l'adoption, 111 mandats.
Vosges : pour l'adoption, 15 mandats ; contre, 10 mandats ; abstentions, 2 mandats.

⁂

3° Vote sur les résolutions (politique générale)

Ont voté pour la motion Guy Mollet :

Ain, 14 ; Aisne, 39 ; Alger, 8 ; Allier, 35 ; Basses-Alpes, 8 ; Hautes-Alpes, 6 ; Alpes-Maritimes, 23 ; Ardèche, 16 ; Ardennes, 16 ; Ariège, 1 ; Aube, 8 ; Aude, 26 ; Bouches-du-Rhônes, 39 ; Calvados, 17 ; Cantal, 22 ; Charente, 17 ; Charente-Inférieure, 49 ; Cher, 25 ; Constantine, 26 ; Corrèze, 3 ; Corse, 26 ; Côte-d'Or, 25 ; Côtes-du-Nord, 68 ; Dordogne, 3 ; Doubs, 12 ; Eure, 20 ; Eure-et-Loir, 19 ; Finistère, 50 ; Haute-Garonne, 22 ; Gironde, 52 ; Hérault, 47 ; Ille-et-Vilaine, 19 ; Indre, 20 ; Indre-et-Loire, 12 ; Isère, 20 ; Jura, 36 ; La Guadeloupe, 8 ; Landes, 14 ; Loir-et-Cher, 19 ; Loire, 18 ; Haute-Loire, 9 ; Loire-Inférieure, 32 ; Loiret, 28 ; Lot, 15 ; Lot-et-Garonne, 34 ; Maine-et-Loire, 30 ; Manche, 9 ; Marne, 31 ; Haute-Marne, 13 ; Maroc, 15 ; Mayenne, 11 ; Meurthe-et-Moselle, 46 ; Meuse, 13 ; Morbihan, 5 ; Moselle, 16 ; Nord, 53 ; Oise, 19 ; Oran, 28 ; Orne, 5 ; Pas-de-Calais, 284 ; Puy-de-Dôme, 66 ; Basses-Pyrénées, 11 ; Hautes-Pyrénées, 31 ; Pyrénées-Orientales, 42 ; Haut-Rhin (Belfort), 22 ; Rhône, 20 ; Haute-Saône, 10 ; Saône-et-Loire, 18 ; Sarthe, 51 ; Savoie, 10 ; Haute-Savoie, 11 ; Seine, 103 ; Seine-Inférieure, 51 ; Seine-et-Marne, 42 ; Seine-et-Oise, 114 ; Sénégal, 101 ; Deux-Sèvres, 6 ; Somme, 46 ; Tarn,et-Garonne, 7 ; Var, 14 ; Vaucluse, 16 ; Vendée, 7 ; Vienne, 12 ; Vosges, 15, Yonne, 9 ; A.E.F., Gabon, Moyen-Congo, 4.

Ont voté pour la motion du Nord :

Ain, 20 ; Aisne, 25 ; Allier, 12 ; Basses-Alpes, 4 ; Hautes-Alpes, 1 ; Alpes-Maritimes, 12 ; Ardèche, 10 ; Ardennes, 20 ; Ariège, 38 ; Aube, 18 ; Aude, 40 ; Aveyron, 31 ; Bouches-du-Rhône, 143 ; Calvados, 2 ; Charente-Inférieure, 10 ; Cher, 1 ; Corrèze, 27 ; Côte-d'Or, 7 ; Côtes-du-Nord, 2 ; Creuse, 30 ; Dordogne, 68 ; Doubs, 14 ; Drôme, 34 ; Eure, 6 ; Eure-et-Loir, 10 ; Finistère, 10 ; Gard, 91 ; Haute-Garonne, 49 ; Gers, 51 ; Gironde, 11 ; Hérault, 45 ; Ille-et-Vilaine, 13 ; Indre, 10 ; Indre-et-Loire, 32 ; Isère, 29 ; La Guadeloupe, 3 ; Landes, 72 ; Loire, 1 ; Loire-Inférieure, 6 ; Lozère, 9 ; Manche, 9 ; Marne, 4 ; Mayenne, 2 ; Morbihan, 20 ; Nièvre, 27 ; Nord, 308 ; Oise, 26 ; Oran, 8 ; Orne, 4 ; Pas-de-Calais, 17 ; Puy-de-Dôme, 1 ; Basses-Phrénées, 19 ; Pyrénées-Orientales, 12 ; Bas-Rhin, 22 ; Haut-Rhin, 24 ; Rhône, 1 ; Saône-et-Loir, 20 ; Savoie, 6 ; Haute-Savoie, 13 ; Seine, 93 ; Seine-et-Oise, 15 , Deux-Sèvres, 11 ; Somme, 41 ; Tarn, 49 ; Tunisie, 15 ; Var, 48 ; Vaucluse, 24 ; Vendée, 14 ; Haute-Vienne, 111 ; Vosges, 2 ; Yonne, 20.

Ont voté pour la motion de la minorité du Rhône :

Ain, 1 ; Alger, 4 ; Allier, 6 ; Basses-Alpes, 1 Alpes-Maritimes, 8 ; Cher, 2 ; Côte-d'Or, 1 ; Côtes-du-Nord, 2 ; Dordogne, 10 ; Doubs, 9 ; Finistère, 6 ; Haute-Garonne, 6 ; Gironde, 53 ; Hérault, 4 ; Ille-et-Vilaine, 4 ; Indre, 10 ; Isère, 14 ; Loir-et-Cher 7 ; Loire 1 ; Loire-Inférieure, 4 ; Maine-et-Loire, 2 ; Manche, 7 ; Marne, 2 ; Mayenne, 3 ; Meuse, 1 ; Puy-de-Dôme, 1 ; Haut-Rhin (Belfort), 4 ; Rhône, 20 ; Haute-Saône, 2 ; Saône-et-Loire, 3 ; Savoie, 3 ; Seine, 30 ; Seine-et-Oise, 19 ; Deux-Sèvres, 6 ; Somme, 2 ; Tunisie, 2 ; Var, 2 ; Vendée, 8 ; Vienne, 2 ; Yonne, 2.

Abstentions :

Allier, 3 ; Charente, 3 ; Corrèze, 1 ; Corse, 1 ; Côtes-du-Nord, 1 ; Creuse, 1 ; Doubs, 3 ; Eure, 1 ; Gard, 26 ; Ille-et-Vilaine, 2 ; Indre-et-Loire, 1 ; Loire, 3 ; Lot, 5 ; Morbihan, 8 ; Nord, 6 ; Orne, 2 ; Puy-de-Dôme, 10 ; Seine, 5 ; Deux-Sèvres, 2 ; Somme, 1.

Absents :

Martinique, 3 ; Deux-Sèvres, 2 ; Tonkin, 3.

II

Réunions du Comité Directeur

27 août 1947

Le Comité directeur élu par le 39e Congrès, s'est réuni pour la première fois le 27 août 1947, sous la présidence de Jean Courtois.

Il a procédé au renouvellement des organismes centraux.

Bureau du Parti :

Ont été élus :

Secrétaire général : Guy Mollet, à l'unanimité.
Secrétaire général adjoint chargé de l'administration : Georges Brutelle, à l'unanimité.
Secrétaire général adjoint chargé de la propagande : Pierre Commin, à l'unanimité.
Trésorier général : Victor Provo, à l'unanimité.
Trésorier adjoint : Henri Malacrida, à l'unanimité.
Membres du Bureau : Daniel Mayer, Robert Verdier, à l'unanimité, Léon Boutbien, par 18 voix, contre 10 à Jacquet et 1 abstention.

Délégation à l'Internationale :

Titulaires : Bracke, Grumbach, Guy Mollet, Louis Lévy, Daniel Mayer, Marceau Pivert, Léon Boutbien.
Suppléants : André Philip, Jules Moch, Jean Courtois, Charles Dumas.

Conseil d'administration du Populaire :

1° *Délégués du C. D. :*
Robert Verdier, Daniel Mayer, Arrès-Lapoque, Ferrat, Malacrida, Commin, Delabre.
2° *Délégués des Fédérations :*
René Ribière, Tellier, Lancelle, Mazurier.

Liaison avec le Groupe parlementaire :
Titulaire : Guy Mollet.
Suppléant : Gazier.

Secrétaire national adultes des Jeunesses socialistes :
Jean Courtois.

Editions de la Liberté :
Conseil d'administration : Angousset, Arrès-Lapoque, Commin, Fouquart.
Secrétaire du Comité de lecture : Robert Verdier.

Délégués à la Fédération des Elus municipaux et cantonaux :
Badiou, Provo.

Délégués du C. D. à la Commission des Affaires internationales
Guy Mollet, Léon Boutbien.

Délégués du C. D. à la Commission de l'Union française :
Lamine-Gueye, Jean Rous.

Délégué du C. D. à la Direction des Délégués permanents du Parti.
Henri Malacrida.

Le C. D. a, en outre, adopté les ordres du jour suivants :

1° Statut de l'Algérie.

Le Comité directeur a examiné complètement le projet de statut de l'Algérie tel qu'il ressort du vote de l'Assemblée nationale.
Animé du seul souci d'obtenir pour l'Algérie un statut vraiment démocratique conformément aux décisions du Congrès de Lyon, il félicite le Groupe parlementaire de l'Assemblée nationale d'avoir, par ses initiatives et sa persévérance obtenu des résultats substantiels.
Le Comité directeur fait confiance aux élus socialistes du Conseil de la République pour reprendre par voie d'amendements et faire adopter les dispositions essentielles du projet socialiste.
Il compte sur les députés et sur les ministres socialistes pour faire triompher ces amendements en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale.

2° Situation économique.

Le Comité directeur estime de son devoir d'alerter la population tout entière devant la gravité de la situation économique et financière et notamment devant celle du ravitaillement, qui risque de devenir catastrophique dans les prochains mois.
Le Comité directeur, conscient de ce que ce péril ne peut être conjuré que par des mesures exceptionnelles de salut public, rappelle le programme d'urgence adopté à l'unanimité par le Congrès de Lyon et mandate ses délégués au Gouvernement et au Parlement pour obtenir de l'Assemblée avant son départ en vacances, les textes nécessaires à son application.

3 septembre 1947

Cette réunion, présidée par O. Capocci, a été entièrement consacrée à l'examen de la situation politique.

Après un débat long et complet, la majorité du Comité directeur, considérant que les décisions du Congrès de Lyon relatives à la politique économique du Gouvernement n'ont pas été respectées, que dans ces conditions, le Parti n'a pas à participer à un Gouvernement pour y faire une politique qui n'est pas celle définie par le Congrès, a estimé qu'il convenait de déclencher rapidement une crise et a fait confiance au secrétariat général du Parti pour en rechercher les moyens.

4 septembre 1947

Le C.D. a participé à la réunion du groupe parlementaire que Guy Mollet, secrétaire général du Parti, a informé de la décision prise la veille par la majorité du C. D.

Après une longue discussion, le groupe parlementaire, par 21 voix contre 18 et 3 abstentions, s'est prononcé contre l'éventualité d'une crise immédiate.

III

Commission Nationale des Conflits

AFFAIRE AGNES MASSON c. FEDERATION DE LA MARNE

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 31 juillet 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la camarade Agnès Masson a régulièrement interjeté appel de deux sentences rendues à son encontre aux dates des 27 mai et 13 juillet 1947 par la Commission fédérale des conflits de la Marne, la première lui infligeant une suspension de délégation sans limitation de durée, la seconde l'excluant du Parti.

Considérant qu'il s'agit dans les deux décisions visées ci-dessus des mêmes faits ou en tout cas de faits connexes, que la C.N.C. doit donc, dans ces conditions, statuer par une seule et même sentence.

Considérant au fond qu'il est reproché à Agnès Masson une série d'initiatives d'ordre politique (réunions publiques, congrès, articles de presse, cercle, etc...), prises sans l'assentiment préalable des organismes locaux du Parti, du moins pour certaines d'entre elle, ainsi qu'il résulte des témoignages recueillis.

Considérant qu'il est également reproché à Agnès Masson d'avoir, par ses propos, porté préjudice à des camarades responsables de la Fédération et par incidence au Parti, ainsi qu'il appert des déclarations faites par un certain nombre de camarades.

Considérant cependant qu'Agnès Masson, titulaire de plusieurs délégations nationales, a pu, de bonne foi, se croire autorisée à provoquer ces différentes manifestations au nom des organismes centraux du Parti. Qu'en réalité ce reproche ne peut s'appliquer qu'à la réunion privée du cercle Jean-Jaurès pour laquelle le secrétaire fédéral a été prévenu tardivement.

Considérant qu'il ne résulte pas du dossier et des témoignages fournis à la C.N.C. qu'Agnès Masson ait agi dans l'intention de nuire et que l'on peut relever également dans les propos tenus par des camarades certaines appréciations désagréables à son égard. Qu'il apparaît que les relations existant au sein de la Fédération entre Agnès Masson et un certain nombre de camarades n'ont pas toujours ce caractère de tolérance mutuelle nécessaire à la bonne marche du Parti.

Qu'il est souhaitable de mettre fin à ce trouble.

Considérant cependant que si les sanctions prises à l'encontre de Agnès Masson sont fondées dans leur prinicipe, elles n'en sont pas moins trop sévères et qu'il y a lieu de les adoucir.

PAR CES MOTIFS

Réforme les deux sentences rendues par la Commission fédérale des conflits de la Marne et inflige un blâme à la camarade Agnès Masson, conformément aux articles 17 et 51 des statuts du Parti.

Dit en outre que la camarade Agnès Masson devra adhérer à une autre fédération de son choix.

Coll. Fondation Jaurès

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

6, Boulevard Poissonnière, PARIS (9e)
C. C. P. Varay 4520-18

LES EDITIONS DE LA LIBERTE

PAGES SOCIALISTES

Léon BLUM. — **Pour être socialiste**	7 fr.
Léon BLUM. — **Jaurès**	12 fr.
Léon BLUM. — **La méthode socialiste**	7 fr.
Jean JAURES. — **Discours à la jeunesse**	6 fr.
J GUESDE et Jean JAURES. — **Les deux méthodes**	18 fr.
Vincent AURIOL. — **Souvenirs sur Jean Jaurès**	7 fr.
PLEKANHOFF. — **La conception matérialiste de l'Histoire**	12 fr.
Paul LAFARGUE. — **Le droit à la paresse**	15 fr.

PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

Léon BLUM. — **Les devoirs et les tâches du socialisme**	5 fr.
Léon BLUM. — **Le problème de l'unité**	10 fr.
Daniel MAYER. — **Sur les ondes**	18 fr.
Daniel MAYER. — **Les conditions de l'unité**	10 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Démocratie à la terre**	7 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **La rénovation paysanne.**	12 fr.
Robert VERDIER. — **Ecole laïque et liberté**	7 fr.
A. TIXIER. — **Un programme de réforme pour l'Algérie**	15fr.
Jules MOCH. — **Guerre aux trusts**	20 fr.
André PHILIPP. — **Arrêter l'inflation, organiser la production**	14 fr.
Alex ROUBERT. — **Le crédit au service de la nation.**	10 fr.
Qu'est-ce que les nationalisations ?	12 fr.
S. METIVIER. — **Le Statut du Fermage et du Métayage.**	20 fr.
Programme d'action du Parti Socialiste 1946	18 fr.
Les Socialistes animateurs de la Constituante	25 fr.
E. FOURNOUT. — **Sport et Socialisme**	10 fr.
L'action socialiste au sein de la seconde Constituante	25 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Terre aux Paysans**	5 fr.
André PHILIP et Albert GAZIER. — **Politique économique et financière**	15 fr.

DOCUMENTS SOCIALISTES

Jules GUESDE. — **Le socialisme**	18 fr.
Jules GUESDE. — **Le collectivisme**	25 fr.
Jules MOCH. — **Le parti socialiste au peuple de France**	25 fr.
Karl MARX et ENGELS. — **Le manifeste communiste**	12 fr.
Le parti socialiste et l'unité française	5 fr.
Léon Blum devant la Cour de Riom	35 fr.
Rosa LUXEMBOURG. — **La Révolution russe**	20 fr.

SCIENCE ET SAVANTS

Albert RANC. — **Jean Perrin**	18 fr.
Fernand LOT. — **Charles Nicolle**	45 fr.

HORS SERIE

Henri NOGUERES. — **La République accuse** (Vérités sur le procès de Riom)	12 fr.
WEILL-RAYNAL. — **Pour connaître le socialisme**	5 fr.
H.-G. WELLS. — **Cette misère des souliers.**	10 fr.
G. et H. BOURGIN. — **Les démocraties contre le fascisme** (histoire de la deuxième guerre mondiale)	140 fr.
Les chants de la liberté (16 chants révolutionnaires illustrés en couleurs, 1789-1944)	40 fr.
Vive la liberté ! (contes illustrés pour enfants)	28 fr.
Plume, Ficelle et Cie, album cartonné en couleurs (pour enfants)	100 fr.
La France et le Monde	35 fr.

EN PREPARATION

A. RANC. — Henri Becquerel et la découverte de la radio-activité.
G. BOURGIN. — La Commune.
Karl MARX. — Le 18 Brumaire.
STENDHAL. — Le rouge et le noir.
DIDEROT. — La religieuse.

OUVRAGES D'EDITIONS DIVERSES

Daniel GUERIN. — **Fascisme et Grand Capital**	180 fr.
H. BERNADAC. — **Si tu veux la Paix**	105 fr.
Huit cours de l'Ecole du Propagandiste	60 fr.
Léon BLUM. — **A l'échelle humaine**	80 fr.
Léon BLUM. — **L'Histoire jugera**	150 fr.
Vincent AURIOL. — **Hier... Demain** (2 vol.).	190 fr.
Jean TEXCIER. — **Ecrit dans la nuit**	85 fr.
JACOMET. — **L'armement de la France** (1936-1939)	350 fr.
« Le Populaire » clandestin	60 fr.
L. NOGUERES. — **Un défi à la Résistance**	20 fr.
R. GERNEZ. — **Les responsables de la défaite**	20 fr.
H. JORDI. — **L'idée socialiste**	20 fr.
P. DUPRADON. — **Le P. S. dans la Résistance**	12 fr.
A. PHILIP. — **Les réformes de structure**	12 fr.
P. LOUIS. — **L'hisoire du socialisme**	150 fr.
Ch. ALLIGIER. — **Socialisme, Bolchevisme et France**	20 fr.
Hugo JORDI. — **La Prise du Pouvoir**	25 fr.

ARTICLES EN VENTE A LA LIBRAIRIE

PHOTOGRAPHIES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, J. Lebas, Viénot, etc.
- 18×24, au prix de ..... 30 fr.
- 24×30, au prix de ..... 40 fr.
- 30×40, au prix de ..... 60 fr.
- 40×50, au prix de ..... 75 fr.

CARTES POSTALES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, L. Lagrange, Brossolette, au prix de..... 6 fr.

AFFICHES PASSE-PARTOUT : 60×80, au prix de..... 10 fr.
80×120, au prix de .... 15 fr.

INSIGNES : Officiel du Parti, au prix de ..... 9 fr.
» » (émail) ..... 15 fr.
Jeunesse du Parti, aux prix de..... 8 fr.
le mille ..... 750 fr.

INSIGNES TROIS FLECHES : En papier métallisé, le mille ..... 750 fr.

EGLANTINES : En papier métallisé, le mille..... 750 fr.

SUR COMMANDE : drapeaux, timbres en caoutchouc, convocations individuelles, papier à lettres, enveloppes, bustes de J. Jaurès et de J. Guesde, en bronze et en terre cuite.

◆ ◆

Envoi franco domicile de toute commande à partir de 50 frs.
Demander les conditions spéciales par quantité pour les section du Parti et des Jeunesses, et les organisations ouvrières et culturelles.

IMPRIMERIE PARISIENNE DE L'AGENCE DE PRESSE DE LA LIBERTE
27, Rue de la Michodière, 27 — PARIS 2e

le Gérant : Guy MOLLET